

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023 A 18H30



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le lundi 6 novembre 2023 à 18h30 dans la salle « Les Teinturiers » à la Passerelle

Date de la convocation : le 2 novembre 2023

Etait présents : Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Marie Céline ROYON, Anne DARRIEU-LAT, Française DESFETES, Gilles VALLAS, Agnès CHENEVIER, Marc BONNEVIALLE, Marcelle CAUVET.

Etait excusés : Olivier JOLY, Ghyslaine POYET, Julie TOUBIN, Française ROLHON, Jean Paul BARBOT.

Etait absent : Ramazan KUS.

Procuration : Jean Paul BARBOT donne pouvoir à René FRANÇON, Julie TOUBIN donne pouvoir à Gilles VALLAS

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h30.

Désignation du secrétaire de séance : Anne DARRIEU-LAT

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 2023.

DIVERS

Repas des aînés :

Béatrice DAUPHIN précise que le repas des aînés (à partir de 71 ans) aura lieu le mardi 19 décembre 2023 à l'Embarcadère.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités et doivent s'inscrire en mairie.

Distribution des chocolats :

La distribution des chocolats pour les personnes âgées de 76 ans et plus se fera à partir du 01 décembre jusqu'au lundi 18 décembre 2023.

Cette année, les chocolats pour :

- le quartier de St Just sera fourni par le Margotin au 28 rue Colombet Solle St Just Rambert
- le quartier de St Rambert sera fourni par le Chardon bleu au 18 avenue Grégoire Chapoton St Just St Rambert.

Gilles VALLAS souligne que le CCAS a un listing des personnes âgées de 76 ans et plus et qu'il « peut appuyer dessus » pour mener différentes actions en faveur des aînés.

René FRANÇON demande si les résidents de la Maison Marguerite sont inscrits pour les chocolats. Béatrice DAUPHIN rappelle que la Maison Marguerite est un établissement privé qui n'est pas médicalisé. Les personnes accueillies sont valides. Elles louent une chambre et les repas sont pris en commun. Elles sont en co-location. Cette structure accueille une dizaine de personnes.

Pour rappel, les personnes doivent être inscrites sur les listes électorales de la commune pour bénéficier des chocolats.

Béatrice DAUPHIN souligne que les résidents des maisons de retraite ne peuvent en bénéficier mais une subvention est donnée par le CCAS aux associations d'animations qui interviennent dans les établissements.

Portage de repas le jour de Noël :

Le repas à domicile est offert par le CCAS aux personnes qui sont inscrites pour le portage des repas sur l'année mais qui sont seules le jour de Noël.

La livraison est effectuée par les élus et membres du Conseil d'Administration.

Le CCAS a besoin de personnes volontaires pour le lundi 25 décembre pour assurer la livraison des plateaux. (Prévoir la matinée).

Un coupon réponse a été remis aux membres du Conseil d'Administration et doit être retourné Trait d'Union avant le 1^{er} décembre.

AIDES FINANCIERES

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 600 € à une personne pour financer une facture pour une société de nettoyage.

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 400 € à une personne pour solder une facture d'énergie.

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 100 € à une personne pour solder une facture d'entretien chaudière.

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 400 € à une personne pour solder une facture d'eau.

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 160 € à une personne pour financer une expertise médicale dans le cadre d'une mise sous protection.

Une aide alimentaire sous la forme de bons a été accordée à trois familles pour se rendre à l'épicerie solidaire et à Casino.

Suite à une situation, Béatrice DAUPHIN prendra contact avec l'adjoind(e) au social à la mairie de St Etienne.

Béatrice DAUPHIN souligne l'importance de l'accompagnement fait par les travailleurs sociaux de l'épicerie solidaire avec les personnes orientées par les autres travailleurs sociaux.

ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Béatrice DAUPHIN explique que les travailleurs sociaux et agents d'accueil des CCAS ont de l'analyse de la pratique professionnelle depuis mars 2022. Ces séances animées par une psychologue sont financées par l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS). Mais, l'UDCCAS ne pourra plus assumer financièrement ces groupes à partir d'avril 2024 et de mande à chaque CCAS de faire connaître leur positionnement sur la poursuite de ces séances notamment sur l'aspect financier.

Ces groupes d'APP à raison de 10 séances à l'année reviendraient à 285 € par an et par CCAS.

Les CCAS d'Andrézieux-Bouthéon, Bonson, St Just St Rambert, St Galmier, La Ricamarie, Roche-la-Molière, Rive-de-Gier, Riorges ont pu bénéficier de ces séances depuis leur début. Le CCAS de Montbrison a par lui-même mettre en place de l'APP pour ses agents. Béatrice DAUPHIN souligne que les travailleurs sociaux des CCAS sont très souvent seuls. Il paraît important de pouvoir maintenir ces séances.

Ces temps de paroles avec un ou une psychologue sont nécessaires pour les agents afin de les aider dans leurs pratiques professionnelles.

Gilles VALLAS souligne que ces groupes de travail composés d'une dizaine de personnes sont très importants pour « être dans l'échange » avec d'autres professionnels.

René FRANÇON explique que les animateurs périscolaires ont également de l'APP.

Les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable à cette demande.

REMBOURSEMENT DE TICKETS DE REPAS A DOMICILE

Béatrice DAUPHIN informe le Conseil d'Administration que Madame B. ne prend plus les repas à domicile. Elle demande un remboursement de 110,50 € qui correspond à treize tickets. Le prix du ticket est de 8,50 €.

Béatrice DAUPHIN appelle les membres du CCAS à délibérer sur le remboursement de ces dix tickets.



LA VICE PRESIDENTE
BEATRICE DAUPHIN

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Anne DARRIEULAT

La séance est levée à 20h00

- Le lundi 4 décembre 2023 à 18h30 à la Passerelle,
- Le lundi 8 janvier 2024 à 18h30 à la Passerelle,
- Le lundi 5 février 2024 à 18h30 à la Passerelle,
- Le lundi 4 mars 2024 à 18h30 à la Passerelle,
- Le lundi 8 avril 2024 à 18h30 à la Passerelle,
- Le lundi 6 mai 2024 à 18h30 à la Passerelle,
- Le lundi 3 juin 2024 à 18h30 à la Passerelle,
- Le lundi 1^{er} juillet 2024 à 18h30 à la Passerelle.

Voici les prochaines dates avec le lieu

- dame B.
Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de rembourser la somme de 110,50 € à Madame B.
Beatrice DAUPHIN informe le Conseil d'Administration que Madame F. ne prend plus les repas à domicile. Elle demande un remboursement de 127,50 € qui correspond à quinze tickets huit tickets.
Beatrice DAUPHIN appelle les membres du CCAS à délibérer sur le remboursement de ces tickets. Le prix du ticket est de 8,50 €.
- dame F.
Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de rembourser la somme de 127,50 € à Madame F.
Beatrice DAUPHIN informe le Conseil d'Administration que Madame D. ne prend plus les repas à domicile. Elle demande un remboursement de 127,50 € qui correspond à quinze tickets quinze tickets.
Beatrice DAUPHIN appelle les membres du CCAS à délibérer sur le remboursement de ces tickets. Le prix du ticket est de 8,50 €.
- dame D.
Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de rembourser la somme de 127,50 € à Madame D.
Beatrice DAUPHIN informe le Conseil d'Administration que Madame G. ne prend plus les repas à domicile. Elle demande un remboursement de 178,50€ qui correspond à vingt-et-un tickets. Le prix du ticket est de 8,50 €.
Beatrice DAUPHIN appelle les membres du CCAS à délibérer sur le remboursement de ces quinze tickets.
Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de rembourser la somme de 178,50 € à Madame G.